

LE QUOTIDIEN

JOURNAL DU SOIR.

MERCIER & CIE., EDITEURS-PROPRIETAIRES.

LUNDI, 9 JANVIER 1882

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN
9 janvier 1882.

Le forçat de Troyes.

PREMIERE PARTIE.
(Suite)

Un calme relatif succéda à cette douleur sincère, provoquée par les souvenirs.

— Ainsi donc, il n'est plus, — murmura la pauvre femme, — et je puis m'accuser d'avoir hâté sa mort...

Elle joignit les mains attachées son regard sur le visage marmoreux où les prunelles sombres faisaient tache sous les paupières abaissées, et tache sur sa robe.

— Robert, pardonnez-moi! Je n'ai bien aimé, Robert, et tu m'as maudite, car je t'ai torturé en t'abandonnant lâchement! pardonnez-moi! pardonnez-moi!

Ta mort ouvre dans mon cœur une blessure de plus... Je te pardonne ce que tu m'as fait souffrir autrefois... tout ce que tu m'as fait souffrir hier... tout ce que tu vas sans doute me faire souffrir encore.

— Aie pitié de moi, Robert!... Tu n'as pas emporté ton secret dans la tombe, n'est-ce pas? Tu as confié à quelqu'un le soin de veiller sur notre enfant... Tu as laissé des papiers qui me guideront...

Marguerite était debout maintenant et, les yeux tournés vers le mort, elle lui parlait comme s'il avait pu l'entendre; elle semblait l'interroger comme s'il avait pu lui répondre.

Une idée, tout à coup, traversa son esprit.

Elle promena ses regards autour de la chambre.

— Ces papiers qui me guideront, — murmura-t-elle, — c'est ici qu'ils sont sans doute... près de moi... dans l'un de ces meubles... Je n'aurais peut-être qu'à étendre la main pour les prendre... et je suis seule...

Prémisante, elle s'interrompit.

— Violer cette chambre... reprit-elle ensuite avec épouvante — en présence de ce cadavre, ouvrir un meuble... ne serait-ce pas un sacrilège?... Non, cent fois non, puisqu'il s'agit de conquérir ma fille!

Mise en paix avec sa conscience par ce raisonnement spécieux, Marguerite se dirigea vers le bureau couvert de papiers épars.

Elle secoua la tête et dit :

— Là je ne trouverai rien... Les indices ne doivent point être en vue!... Robert les a cachés comme il a caché notre enfant.

Sa main s'avança vers un des tiroirs du bureau et le trouva fermé; les autres l'étaient de même, ce qui causa un grand désappointement à la pauvre mère.

Un meuble de Bouie, placé au pied du lit mortuaire, attira son attention.

— Si c'était là... fit-elle. — Pourquoi non?...

Marguerite, pour s'approcher du meuble, devait passer devant la couche funèbre.

Elle fit deux pas et s'arrêta prête à défaillir.

Elle avait cru voir le mort s'agiter sur sa couche, et ses yeux fermés se rouvrir...

Hallucination folle, qui n'eut que la durée d'un éclair!

Marguerite se rassura vite, et non par la voie la plus directe, mais en faisant le tour de la chambre, prit le chemin qui devait la conduire auprès du meuble.

Elle y arriva et ne put contenir un mouvement de joie à l'aspect de la clef finement ciselée émergeant de la serrure.

Au milieu du silence son cœur battait à se rompre. Elle en entendait distinctement les coups rapides contre les parois de sa poitrine.

L'une de ses mains fébriles se posa sur la clef et la fit mouvoir, — le tiroir du haut glissa dans ses rainures.

Au fond de ce tiroir se trouvait un seul objet, — une lettre.

Marguerite la saisit et en dévora l'adresse ainsi conçue :

« Monsieur Emile Auguy,
notaire,
18, rue des Pyramides.
Paris »

Elle poussa un cri de joie, auquel ré-

pondit un cri de terreur et d'indignation.

Une femme en grand deuil soulevant la portière, entra dans la chambre, s'élançant vers Marguerite et lui arrachait la lettre des mains...

Cette femme, — avons-nous besoin de l'apprendre à nos lecteurs, était Ursule Sollier arrivant de Romilly.

XXV

Misérable! — dit Ursule d'une voix sourde. — Misérable!...

— Grâce!... pitié!... — balbutia Marguerite en tombant à genoux et en tendant ses mains suppliées.

— Ah! je vous reconnais!... poursuivit madame Sollier dont le visage était décomposé par la colère: — c'est vous qui êtes venue hier au soir? c'est vous qui avez apporté dans cette demeure la désolation et la mort!

— Ayez pitié de moi... — sanglota la pauvre mère affolée; — ne m'accablez pas! — vous savez quel puissant motif m'attirait ici, et Dieu m'est témoin que je n'y revenais point aujourd'hui conduite par une pensée mauvaise... — J'ignorais que monsieur Vallerand fût mort... — je ne l'ai appris qu'en arrivant... — Je suis entrée pour prier et pleurer près de lui en pensant à ma fille... à ma fille séparée de moi, perdue pour moi depuis dix-neuf ans!... — Une fois dans cette chambre, l'idée de chercher quelque indice de nature à me mettre sur les traces de mon enfant s'est emparée de moi... — j'ai cédé à la tentation... j'ai ouvert un meuble... j'ai pris la lettre que vous venez de m'arracher, et qu'à deux genoux je vous supplie de me rendre, car elle contient à coup sûr le mot du secret auquel est attachée ma vie... — Ayez pitié de moi, madame...

— Silence! — fit impérieusement Ursule en désignant la couche funèbre. — Osez-vous élever la voix devant ce corps inanimé, dans cette chambre mortuaire que vous allez profaner par un vol sacrilège?...

— Un vol... un vol sacrilège... — répéta Marguerite en se levant épouvantée.

— Oh! ne m'accusez pas d'un tel crime!

— Silence! — répéta la femme de confiance, — et sortez! car ce n'est pas ici que je dois vous répondre...

Et d'un geste de commandement irrésistible, madame Sollier montra la porte à Marguerite anéantie.

Marguerite baissa la tête et, dominée, n'ayant point de force pour résister, sortit de la chambre...

Ursule la suivit, puis, quand toutes deux eurent franchi le seuil de la porte voisine, laissa retomber la lourde portière.

— Me pardonnez-vous, madame? — balbutia timidement Marguerite.

— Vous avez commis une action indigne, — répondit Ursule, — j'aurais le droit, et le devoir peut-être, de vous signaler à la justice pour y avoir péché dans cette maison pour y soustraire des papiers...

— Je ne voulais rien soustraire... — Je vous répète que je cherchais un indice qui pût me mettre sur la trace de la retraite de ma fille...

— Quelle fille? — demanda froidement madame Sollier.

— Oh! n'essayez point de m'abuser par une feinte ignorance... — Monsieur Vallerand avait en vous une confiance absolue... vous connaissez le secret du passé...

— Je ne sais rien, madame, et ne veux rien savoir... Les secrets de celui dont vous avez abrégé la vie ne sont pas les miens... — S'il me les avaient confiés, ils resteraient ensevelis dans mon âme comme ils resteront ensevelis dans son cœur...

— Vous savez où est mon enfant... — J'ignore même si vous avez un enfant. La lettre que vous m'avez arrachée des mains contient ce que je veux savoir...

— Cette lettre est cachetée et ce qu'elle contient n'est inconnu.

— Vous devez la remettre, cependant? — A celui dont elle porte l'adresse et qui seul aura le droit d'en rompre le cachet.

— Serrez-vous mieux étroitement pour me torturer par un silence implacable?...

— Je n'ai rien à vous dire.

— Vous savez qui je suis...

— Je vous ai vue hier pour la première fois... J'ignore tout de vous, jusqu'à votre nom...

Je suis la veuve de Robert Vallerand

... Je l'ai aimé... Je me suis donné à lui... — De ce mariage est né l'enfant qu'il m'a prise et que je réclame... — Aujourd'hui je suis veuve, libre, immensément riche... — Aujourd'hui je veux retrouver ma fille et ne plus vivre que pour elle... — Rendez-la-moi, madame!...

— Pour la troisième fois, je vous le répète, je ne sais rien... — Il est donc inutile de me questionner plus longtemps, je ne répondrai pas.

— A quoi bon tant de rigueurs?... — s'écria Marguerite presque étouffée par les sanglots. — Votre obstination est inutile, autant qu'elle est cruelle! — Vous vous faisez en vain... — Ce que je ne puis faire, la justice le fera... — Je dirai, je prouverai que Robert Val grand avait une fille... Je prouverai que cette fille est la mienne... Les registres de l'état civil de Romilly l'attesteront comme moi... — Il faudra qu'on sache ce qu'est devenu cet enfant, pour la mettre en possession de l'héritage de son père... il faudra qu'on la trouve... — Quand la justice vous interrogera, vous serez bien forcée de répondre!

— Aux juges, comme à vous, je répondrai: — "Je ne sais rien! interrogez la mort!"

Marguerite fit un geste de découragement, mais son obstination égalait celle d'Ursule.

Sans se laisser rebuter par le parti pris de son interlocutrice, elle continua: — Dites-moi du moins si ma fille est en France, ou si Robert Vallerand l'a conduite en Amérique lorsqu'il y est allé tenter la fortune, et si elle est restée là-bas... — C'est bien peu de chose cela... vous pouvez me l'apprendre... — Quoi, toujours ce silence!... — Vous n'avez donc pas de cœur? — Ah! si vous étiez mère vous ne me torturerez pas ainsi!

Madame Sollier restait muette, mais la pâleur de son visage contracté prouvait qu'un terrible combat se livrait en elle.

En face de ce mutisme effrayant Marguerite sentait la folie naître dans son cerveau.

Il lui semblait que son front allait éclater.

Elle le pressa entre ses deux mains.

— Oh! mon Dieu... oh! mon Dieu!... — balbutia-t-elle avec délire. — Personne au monde n'a pitié de moi!... je suis maudite!

Ses yeux devenaient hagards; — tout son corps tremblait; — ses lèvres remuèrent mais aucun son ne s'en échappa.

Au bout de quelques secondes, la malheureuse femme battit l'air de ses bras comme pour chercher un point d'appui, et tomba sans connaissance sur le parquet.

Ursule très émue se pencha vers elle, la souleva, l'étendit sur un divan et lui prodigua des soins empressés.

L'évanouissement fut long.

Enfin Marguerite revint à elle, mais en proie à une agitation nerveuse inquiétante et à une fièvre terrible.

La situation paraissait grave.

Madame Sollier appela Claude et sa femme.

— Allez chercher le conducteur de la voiture qui a amené madame, — commanda-t-elle au valet de chambre.

Claude sortit et, presque aussitôt, revint avec le cocher.

— Mon ami — demanda Ursule à ce dernier... — où avez-vous pris cette dame?

— A Romilly, hôtel de la Marine.

— Eh bien! il faut l'y reconduire sur-le-champ...

— Elle est malade? — fit le cocher inquiet.

— Indisposée, — répondit Ursule... — Elle a éprouvé une émotion très forte en apprenant à l'improviste la mort de monsieur Vallerand, quelle connaissance Marguerite n'entendait ou du moins ne comprenait pas ce qui se disait auprès d'elle.

La violence de la fièvre déterminait une sorte de congestion du cerveau.

— C'est bon! — repiqua le conducteur, — je vais ramener ma voyageuse à Romilly...

Avec l'aide de Claude, il porta la malade dans la vieille enclède où on la souvrait chaudement, puis il monta sur son siège et fouetta son cheval.

La femme du valet de chambre retourna veiller près du mort.

(A suivre)

N'oubliez pas

Tous ceux qui désirent acheter des cadeaux pour NOËL ET LA NOUVELLE ANNEE, n'oubliez pas de faire une visite à la pharmacie de Levis.

RUE COMMERCIALE No. 86
LEVIS

L'assortiment est maintenant au complet.

Service à toilette en porcelaine. Parfumeries de toutes sortes. Bouteilles d'Odorateur en verre et décapé. Préparation pour les dents, Peignes Brosses, etc., etc.

— Aussi —

Médecine patenté, Homéopathie et autres.

Prescriptions et ordres de médecins remplis, comme à l'ordinaire avec soin et promptitude.

O.-J. DION,
86, rue Commerciale Levis.
16 décembre 1881.

AGENTS

demandés pour vendre le Téléphone Musical de Edison ainsi que le guide instantané de Edison pour musique de Piano et Orgue. Envoyez des timbres de postes et vous recevrez un catalogue avec les conditions.

EDISON MUSIC, Co.
Philadelphia, Pa.
24 déc. 1881. — 6m

Compagnie d'assurance mutuelle sur le feu des Cantons de l'Est

ETABLIE EN 1873.

Président: I. I. Wessiers.
Secrétaire: G. O. Sorens.
Bureau des directeurs: — Magog, P. Q.

Le soussigné est prêt à recevoir les applications des messieurs qui désireraient agir comme agents d'assurances pour la compagnie.

Conditions faciles pour les bons agents.

S'adresser à
M. BROWN, agent général
No 113, rue St Pierre, Basse-Ville, Québec
16 juil. 1881.

MAISON ST.-VALIER

Nous avons le plaisir d'informer nos nombreux pratiques et le public en général, que notre assortiment d'automne et d'hiver, est à présent le plus complet. Il n'est pas nécessaire d'énumérer le prix de chaque article, l'espace étant limité et le public connaissant d'ailleurs les marchés favorables, que l'on peut faire à la maison Saint-Valier.

Drap de pilote, de Moscou, drap de castor, drap de Naples. Spécialité pour le velveteen de toutes les couleurs et de toutes les qualités, à très bas prix. Un grand assortiment de wincey uni, à carreau et barré, etc., à une grande réduction, un grand assortiment de tweeds Ecosais, Anglais et Canadiens, tout laine, tweed Union, double et simple largeur, serge et drap noir dans tous les prix; un grand assortiment de laine Canadienne, corps et camisoles, coton jaune, shirting, coutils, couvertures de laine, à une grande réduction, cache-nez (clouds) de toutes les couleurs et toutes les qualités, chapeaux en peluche et de feutre, étoffes à robe, variées, alpaca noir, crêchemires, mérinos et paramatta, une spécialité de gants de laine et de chevreau, pour dames et messieurs, corsets, écharpes, crêmones de laine, châles, plusieurs variétés; aussi, un bel assortiment de tapis de ficelle, claques de messieurs, dam s et demoiselles, etc., etc.

Ceci n'est qu'une légère mention de notre grand assortiment de marchandises que nous offrons au public à des prix qui l'on ne saurait atteindre ailleurs.

Une visite est respectueusement sollicitée

CHEZ

THOS. McCORD,

235, RUE ST.-VALIER, QUEBEC
17 septembre — 27 s

MACHINES AGRICOLES

MM. Chs. T. Côté & Cie., informant le public qu'ils ont complété leur assortiment de Machines aratoires les plus améliorées. Voici l'énumération de ces machines:

Charrues à Perche pour un cheval. Charrues à Perche, réversible pour côteaux, pour un ou deux chevaux. Charrues à Perche, dite "l'Amie du cultivateur" ou charrues à trois sillons. Trains auxquels on attache toutes sortes de charrues, cultivateurs ou arrache-patates. Herbes circulaires faisant double ouvrage et d'une manière supérieure à toute autre. Herbes en Fer, en trois et quatre parties. Rouleaux pour un ou deux chevaux avec herbes et semoirs. Cultivateurs pour un ou deux chevaux, aussi les sarclours de jardins avec les accessoires. Semoir avec herse, rouleau et appareil pour semer la graine de mil, l'instrument le plus complet qui ait jamais été inventé, brevet de Vessot. Faucheuses, la célèbre "Toronto" ou "Whiteley" et la "New-Warrior". Moissonneuses "Toronto" ou "Whiteley". Faneuses, pour un cheval. Moulins à Battre. Les célèbres moulins à battre, à un, deux et trois chevaux, de Gray et Fils, Vermont, avec van, garantis pour battre de 200 à 500 minots par jour, sans aucune perte. Machine à scie ronle. Machine à scie de travers, mue à un cheval. Machines à battre à main, capables de battre sept à dix minots par heure. Machines pour finir le b.-urte. Arrache-souches. Cribles ordinaires. Cribes pour séparer toutes espèces de grains. Petit Semoir et Cultivateur à la main. Charruettes à araser. Charruettes à foin. Tombereaux Ecosais. Machine pour grainer et lever les roues (Lifting Jack). Camion de magasin (Tracks). Machine à laver de toutes espèces. Tordeuses. Tabouret de camp. Chaises-hamac. Lit de camp. Presse à foin. Pelles à cheval ou grattoir pour hommes.

— aussi en vente, COPROGENE OU PROCÉDE BOMMER POUR FABRIQUER TOUTES SORTES D'ENGRAIS. PRIX, 50 CTS.

N. B. — Nous gardons constamment un assortiment complet de pièces à la disposition de ceux qui ont des réparations à faire à leurs machines.

CHS. T. COTE & Cie.,
Bureau de Poste, Boite 184, Québec
17 sept. 1881.

LE QUOTIDIEN

Journal du soir

PARAISANT TOUTS LES JOURS

Prix de l'abonnement :

UN AN \$2 50
SIX MOIS 1 25
TROIS MOIS 65

Taux des annonces :

Première insertion - 10 cts. la ligne.
Insertion subséquente - 5 "

LÉVIS, 9 JANVIER 1882

LES ETATS-UNIS vs L'EUROPE

Il était temps que le secrétaire Blaine vint à faire sa retraite. Les cartes commencent à se brouiller dans la politique étrangère de nos voisins des Etats-Unis.

On se rappelle que Blaine voulait que les Etats-Unis eussent la surveillance du canal Panama. Il fallait, disait-il, protéger les intérêts de la république sur le Pacifique et il était question ni plus ni moins que de construire deux forts américains de chaque côté de l'isthme de Panama.

La nation Yankee est entreprenante; elle ne se considère pas comme battue. Ne pouvant réussir à Panama, M. Blaine a dressé ses batteries dans l'Amérique du Sud.

Avant son départ du cabinet, il avait adressé une note circulaire aux Républiques méridionales. Les journaux américains nous en apportent le texte. La note s'appesantit sur la grande influence des puissances européennes dans les deux continents américains.

Pour mener ce projet à bonne fin, les Etats-Unis proposent de convoquer à Washington, pour le 30 novembre 1882, une conférence internationale de la République du Mexique et celles de l'Amérique du centre et du sud.

Toujours délicats ces bons Américains. En même temps que cette note, le gouvernement de Washington fait savoir qu'il désire pourvoir à toutes les dépenses de la conférence.

C'est un moyen d'attirer les gens. Comme on le voit, il s'agit ni plus ni moins que d'otraciser les nations Européennes de la politique Américaine.

L'Europe ne laissera pas passer ces choses sous silence. Les Etats-Unis seront obligés de céder, car pour soutenir de semblables projets, il faut qu'une nation ait derrière elle, une force militaire imponente, c'est ce que les Etats-Unis n'ont pas.

L'ELECTEUR ET LE COMMERCE DE BOIS.

L'Electeur se réjouit de ce que le commerce de bois, notre principal commerce, nous abandonne.

Ce n'est pas nous qui le disons, s'écrie notre confrère, c'est M. R. Dobell. Nous citons mot pour mot, c'est le meilleur moyen de réfuter :

LE COMMERCE DE BOIS ET LA PROTECTION

L'un de nos plus grands commerçants de bois, M. R. R. Dobell a fait une déclaration importante au banquet Langévin.

Voici ses paroles telles que publiées par La Minerve :

Le commerce de bois, notre principal commerce— a dit M. R. R. Dobell— nous abandonne, ce n'est pas la faute des marchands, mais on doit s'attendre à des changements dans l'histoire d'un port.

Notre principal commerce nous abandonne !

Quoi ? serait-ce possible ? Mais les conservateurs ne nous ont-ils pas dit et répété sur tous les tons que la protection était un spécifique unique, un stimulant pour toutes les branches de commerce et d'industrie ?

Nous prions nos amis de prendre note de cet avis important : " Le commerce de bois, notre principal commerce, nous abandonne et cela malgré la fameuse protection, qui aux dires des conservateurs devait raviver, stimuler le commerce.

D'abord, " L'Electeur ne devrait pas prendre comme cela une phrase au hasard dans le discours de M. Dobell pour

essayer de s'en servir contre nous. Ce n'est pas une tactique honnête. S'il avait voulu être de bonne foi, il aurait dû ajouter ce qui suit la déclaration de M. Dobell.

Il est bien vrai que M. Dobell a dit que le commerce de bois nous abandonnait, mais il a ajouté le pourquoi de cet abandon. Nous allons voir que ce n'est pas du tout la raison donnée par notre confrère. Voici ce que M. Dobell a dit :

Le commerce de bois, notre principal commerce, nous abandonne, ce n'est pas la faute des marchands, mais on doit s'attendre à ces changements dans l'histoire d'un port. Nous nous sommes épuisés pour satisfaire les Etats-Unis et les demandes d'Angleterre diminuent parce que les frais augmentent.

" L'Electeur, " avec son extrait tronqué, se demande avec effort à quoi sert la protection. Nous voudrions savoir comment le parti libéral s'y prendrait pour protéger notre commerce de bois. Ce genre de commerce sort complètement de l'ordre ordinaire des choses. Nous n'avons pas besoin de craindre la concurrence étrangère. C'est une spécialité. Comme l'a dit M. Dobell, si ce commerce nous abandonne c'est parce que le coût du bois augmente.

Notre confrère, qui considère M. Dobell contre un homme très important dans le haut commerce, devrait citer ce qu'il a dit de la protection, dans ce même discours. Il prouverait à ses lecteurs que la politique qu'il défend n'est pas celle qui a fait la prospérité du pays.

Encore une fois, ce n'est pas de bonne polémique que de tronquer un discours, ou prendre une phrase au hasard.

Il faut avoir bien peu d'arguments à sa disposition pour se servir de moyens aussi petits.

NOUVELLES GENERALES

—A Outaouais, on paie actuellement le bois de chauffage sept piastres la corde.

—Deux assassins ont été exécutés, vendredi dernier, à Saint-Louis, Missouri.

—Il y a vingt-et-un prisonniers dans les prisons de New York qui attendent leurs procès pour meurtre.

—Les travaux faits sur le terminus du chemin de fer du Nord, à Montréal, avancent rapidement. On croit qu'ils seront terminés au printemps.

—Les dernières découvertes de contrebande, déterminent les autorités à établir de nouveaux postes de douane sur la frontière.

—Les recettes du chemin de fer Union Pacifique s'élèvent à \$29,617,000, 17 pour cent de plus que l'année précédente.

On mande de New-York que plusieurs steamers sont arrivés d'Allemagne et du Danemark avec des cargaisons de choux. L'un d'eux en avait quarante mille. On en attend encore prochainement.

—Relativement au traité de commerce anglo-français, les négociations quand aux droits sur les lainages et les cotons sont moins avancées qu'elles ne l'étaient, et des obstacles sérieux s'opposent à la solution de cette question.

—On télégraphie de Londres à Paris qu'une tentative a été faite à Chiselsbury pour enlever les cadavres de Napoléon III et du prince impérial. Le chef de la police secrète à Londres a envoyé plusieurs agents sur les lieux.

—La disparition de la fille Caroline Landreville reste toujours entourée du plus profond mystère. La paroisse Ste-Julie se livre à toutes sortes de conjectures ; plusieurs personnes croient à un suicide. La fosse que l'on a trouvée dans le bois n'a pu être expliquée encore et elle intrigue beaucoup la population.

—Une dépêche rapporte que M. James Gordon Bennett est parti pour Saint-Petersbourg afin de conférer avec le gouvernement au sujet de l'organisation d'une nouvelle expédition polaire.

—Il paraît que le gouvernement chilien, en apprenant que le gouvernement américain avait envoyé des commissaires dans l'Amérique du Sud, a décidé que son armée occuperait le territoire du Pérou pendant une période indéterminée. L'Angleterre approuve cette décision.

—On mande d'Afrique qu'une tribu comptant 2,300 tentes doit se soumettre aux autorités françaises. On dit aussi que plusieurs autres tribus imitent cet exemple. Si ces nouvelles sont vraies, l'insurrection au sud de Tunis est une affaire réglée.

—A Saint-Petersbourg, on soupçonne Nicolas Sankow-ki d'être l'auteur du complot de la rue Sadowa, et une autre enquête a été ordonnée. Deux accusations planent sur la tête de ce misérable, l'une pour avoir tenté d'assassiner l'empereur, l'autre pour avoir voulu tuer le général Tcheverine à qui la direction de la police doit être confiée.

—La Chambre des représentants à Washington semble disposée à prendre des mesures sévères contre les Mormons. Un projet de loi demandant l'abolition de la Législature du territoire de l'Utah

et la nomination d'un conseil par le président des Etats-Unis a été favorablement accueilli par la chambre.

La typhérite sévit en Russie en ce moment et avec une rigueur inaccoutumée. Elle y prend les proportions de ces grandes épidémies du moyen-âge dont le souvenir nous terrifie encore, et qui couchaient dans la tombe des populations entières.

—Voici comment on évalue les quantités approximatives du bois qui doit être tiré de la région de l'Outaouais durant la saison d'hiver de 1881-82. De pin blanc, on en coupera 7,347,500 pieds carrés; de pin rouge, 1,025,000. On parle aussi de 626,000 pieds de planches. Maintenant, si l'on ajoute le bois arrêté dans les rivières en 1881, nous arrivons avec un total de 8,079,200 pieds carrés de pin blanc; 1,113,820 de pin rouge et 764,000 planches.

—D'après calcul, M. Jay Gould, de New-York, a le contrôle sur 11,714 milles de chemin de fer dont la valeur est estimée à \$160,300,000.

Il est évident que M. Gould ne possède pas toutes les actions, mais il n'en est pas moins vrai que, par ses agissements, il en est devenu complètement maître.

Voici ce que représentent en argent les lignes dont il a l'entière direction: Texas Pacific, \$69,200,000; Missouri Pacific, \$160,000,000; Galverton, Houston & Henderson, \$2,500,000; East Line and Red River, \$35,000,000; Wabash, St-Louis & Pacific, \$93,000,000; Union Pacific, \$189,000,000; Mexican Occidental Railroad, \$50,000,000.

M. Gould détient en outre toutes les actions de la compagnie du Western Union Telegraph qui s'élèvent au chiffre de \$86,209,000. Le tout réuni forme un capital de \$646,500,000 dans la main d'un seul homme, cet " infortuné " M. Gould.

—" Le Manitoba " dit que les chevaux sont chers, et il conseille aux habitants de s'organiser pour faire venir un char de bons chevaux canadiens qui donneraient plus de satisfaction.

Les habitants de Manitoba comprennent l'avantage d'une bonne éducation, et s'efforcent, autant que possible, de faire instruire leurs enfants.

Les candidats municipaux abondent dans toutes les paroisses. On se dispute vivement la victoire.

Les Cris se livrent au brigandage depuis quelque temps. Les habitants de la Montagne des Bois, en souffrent beaucoup. Un Métis, nommé Hamelin, a tué un des sauvages de cette tribu qui refusait de lui remettre deux chevaux qu'on lui avait volés. La nouvelle qu'un grand nombre de Sioux, mécontents des Américains, doivent venir s'établir en cette localité, inquiète les colons. On attend un escouade de la police montée pour punir les voleurs de chevaux.

L'AFFAIRE DE STE-JULIE.

Le grand connétable Bissonnette est arrivé de Ste-Marie où une enquête a été commencée sur la disparition mystérieuse de Caroline Gauthier dite Landreville.

L'investigation est faite par M. E. Ducharme, juge de paix.

M. Aldéric Ouimet représentait la couronne.

Caroline Gauthier était d'un caractère peu aimable et sujette à de fréquentes attaques d'épilepsie. Son père et sa mère sont morts et il ne lui reste de parents que deux sœurs et un frère. En possession de quelques biens, elle vivait seule dans une maisonnette située à environ cinq milles au nord-ouest du village de Ste-Julie.

Des habitants de Ste-Julie, qui se prétendent bien informés, s'accordent à dire que la malheureuse aimait à la folie un pauvre diable du nom de Alphonse François Williams, mieux connu sous le nom de Coy Williams, qui s'occupait beaucoup plus de boire lorsqu'il pouvait se procurer de l'argent, que de rendre à Caroline son amour.

En dépit des remontrances du curé, Caroline suppliait Williams de l'épouser, offrant de payer toutes les dépenses et de lui acheter des habits.

M. le curé de Ste-Julie, en parlant de l'affaire, avait dit :

" Ce jeune homme n'avait pas besoin de la tuer pour obtenir son argent. Elle était trop heureuse de lui en faire cadeau."

Caroline Gauthier eut à lutter contre ses parents qui s'opposaient à son mariage. Elle souffrait d'épilepsie et il était question de la faire interner dans un asile. En apprenant cette nouvelle, elle entra dans une grande colère et déclara qu'elle prendrait la fuite, ou se donnerait la mort, plutôt que de se laisser enfermer dans un asile. Bien plus, elle commença ses préparatifs de départ et vendit tout ce qu'elle possédait à un nommé Comtois. Le curé, qui la connaît très bien, dit qu'elle avait assez d'énergie et de malice pour exécuter son projet.

Caroline Gauthier disparut mystérieusement le 19 octobre dernier. Des passants trouvèrent la maison abandonnée, mais contenant encore quelques meubles et des vêtements ; la porte de la cave était ouverte.

Immédiatement après la disparition de Caroline, Alphonse Williams, qui,

d'après quelques mauvaises langues, n'avait jamais vu le contenu d'une pièce de monnaie ou d'un billet de banque, parut en possession d'une somme énorme (\$40) avec laquelle il fit la noce et se promena de village en village, en compagnie de deux amis de son âge. Il acheta un cheval à St-Marc, une vache, un pantalon, une paire de bottes et une quantité de liqueurs.

Un billet de \$5 que l'on croit reconnu comme ayant appartenu à la fille disparue a été changé pour de la monnaie par Alphonse à l'hôtel de Ste-Julie. Ce billet, conservé et livré aux autorités a servi de pièce de conviction.

Une circonstance singulière se rapporte à cette étrange disparition. Il y a quinze jours environ, un cultivateur du nom de Nocl Chaput étant entré, avec quelques hommes à son service, dans un bois sur sa propriété, dans le district de Varennes, découvrit au milieu des broussailles une fosse comblée qui paraissait avoir été faite peu de temps auparavant. Ayant présentée à la mémoire l'affaire de Ste-Julie, les hommes s'empressèrent de fouiller cette fosse, mais elle ne contenait rien. On se demanda naturellement pourquoi et par qui cette fosse a été creusée à cet endroit ; si elle a jamais renfermé un cadavre, ou si le cadavre n'a pas été exhumé en conséquence des premières démarches faites par les autorités ?

Maintenant nous laisserons parler les témoins à l'enquête.

Alphonse Williams, journalier de la paroisse de Ste-Julie, a donné la déposition suivante :

Mardi, le 18 octobre dernier, j'ai veillé avec Caroline Gauthier, dit Landreville, chez F.-X. Pariseau, cultivateur, de Ste-Julie. Il y avait là F.-X. Pariseau, sa femme, son garçon, Moise et ses deux petites filles Sophie et Angéline et aussi mon cousin Casimir Auclair.

F.-X. Pariseau nous a dit qu'il avait été dans la journée à Varennes avec Caroline Gauthier, chez le notaire Archambault, pour annuler un contrat qu'il y avait entré, lui donnant le droit de demeurer dans la maison de son fils, F.-X. Pariseau, qu'ils avaient annulé le contrat et qu'il avait remis à Caroline Gauthier son argent, dont je ne puis dire le montant.

Vers 10 heures du soir j'ai quitté la maison de F.-X. Pariseau avec mon cousin Auclair. Caroline Gauthier a couché chez les Pariseau et je me suis couché chez moi.

Mercredi le 19 octobre, je suis allé à Sainte-Julie à 2 h. p. m. J'étais en compagnie de Moise Pariseau. Nous sommes arrivés chez Véronneau, hôtelier, et nous avons bu. Nous sommes partis du village à six heures du soir. Nous sommes arrivés chez Louis Messier où nous avons passé deux heures, dans le petit rang. Nous sommes partis de là vers dix heures du soir. Nous nous sommes arrêtés chez F.-X. Dubois à l'extrémité du rang des 27. Nous y sommes restés environ une demi-heure. De là je me suis rendu chez mon père.

Je suis allé le lendemain chez M. Blanchard à St-Marc. Là je lui ai payé \$10 pour un cheval. Il me montra un \$10 américain en me demandant s'il était bon. J'ai dit que je l'avais reçu d'un nommé Olivier Robert. Je mentais en lui disant cela parce que j'avais trouvé ce bill avec d'autre argent dans le village. Le témoin termine sa déposition en donnant des déclarations des plus contradictoires sur la provenance de l'argent qu'il avait en sa possession le lendemain de la disparition de Caroline Gauthier.

Alphonse Pariseau dit que le 20 octobre il est allé à la maison de Caroline Gauthier et qu'il ne l'a pas trouvée. Dans une chambre il y avait un lit qui n'avait pas été dérangé. Il n'a pas revu Caroline Gauthier depuis.

Etienne Blanchard dit que jeudi le 20 octobre il vendit un cheval avec sa bride à Williams pour \$17.50 et qu'il reçut \$10 en acompte. Ce billet était un papier américain qu'il disait avoir reçu d'un nommé Robert.

Le même jour Williams acheta une paire de bottes et une paire de pantalons de M. Desmarais.

Louis Dalpé dit Pariseau dit qu'il a donné \$8 à Williams pour un vache le samedi précédent.

Henri Comtois dit que le samedi dans la semaine de la disparition de Caroline Gauthier, Williams lui avait donné \$9 pour une vache. Il prit l'argent dans un portefeuille en cuir noir, relié en métal.

Louis Messier dit que dans la soirée de mercredi le 19 octobre Alphonse Williams lui demanda s'il voulait lui vendre un cheval pour \$35 et qu'il viendrait le chercher avec l'argent.

François Dupuis dit que Williams et Moise Dalpé dit Pariseau, sortirent de chez lui après y avoir passé une demi-heure à 10 p. m., le 19 octobre. Ils étaient tout ce qu'elle possédait à un nommé Comtois. Le curé, qui la connaît très bien, dit qu'elle avait assez d'énergie et de malice pour exécuter son projet.

Delima Chartrand, épouse d'Alphonse Dalpé.

Elle a vu Caroline Gauthier la veille de sa disparition. Elle a disparu dans la nuit du 19 au 20 octobre. Elle a toujours pensé que Caroline Gauthier était partie pour les Etats-Unis. Elle voulait se marier avec Alphonse Williams mais ses parents s'opposaient au mariage.

F.-X. Pariseau dit que le 18 octobre il a donné \$30 à Caroline Gauthier pour

la faire renouer à un droit d'habitation qu'elle avait dans une maison appartenant au témoin.

Caroline Gauthier a veillé chez lui avec Williams et Auclair.

Le témoin a dit devant eux qu'il avait payé la somme susdite à Caroline Gauthier. Après la disparition de cette dernière, un des billets de banque qu'elle avait reçu a été vu entre les mains de Williams.

Le témoin dit : J'ai dit à Williams qu'il ferait bien de déclarer comment cet argent était venu en sa possession. Il m'a répondu : "Supposons qu'elle fut dans un bois et qu'en tombant de son mal elle serait tombée sur une souche et qu'elle aurait eu des coups sur la tête et dans le ventre ou qu'elle serait tombée dans un borbier, il faudrait croire que ce serait moi qui l'aurait tuée."

J'ai vu entre les mains de l'hôtelier Véronneau un bill qui avait été reçu par Caroline Gauthier. C'était Williams qui le lui avait donné.

Le jour de la disparition de Caroline Gauthier, Williams était sorti de chez lui avant le déjeuner et personne n'en avait eu connaissance.

Aucune arrestation n'a été faite et l'enquête sera continuée la semaine prochaine.

—Le Monde

LES APPREHENSIONS DE CRISE

Nous lisons dans le " Star " de New-York :

Le resserrement de la semaine passée dans le marché monétaire, suivant les remarquables opérations des quelques jours d'avant dans Wall street, a fait passer dans la communauté une sorte de frisson avant-coureur. Des gens non enclins à la crainte pensent qu'une crise financière est une des probabilités d'un avenir prochain. Le grand déclin dans les exportations de produits domestiques a un effet perceptible. De vastes sommes ont été employées à des chemins de fer et autres placements qui ne rapporteront pas de dividendes de dix ans, s'ils en rapportent jamais. Il y a eu augmentation de spéculations effrénées, extravagance de dépenses personnelles, gaspillage de fortunes en voyages et en exhibitions d'art et d'architecture. Les gens habiles sont soupçonneux de la " street " et refusent de prêter de l'argent à gros intérêt pour des spéculations, quoique les sécurités du gouvernement ne leur rapportent que 3 1/2 p. 100. Il y a dans l'air un sentiment de défaut de sécurité. On se souvient du " Black Friday, " on sait qu'un des hommes qui précipitèrent cette crise désastreuse est aujourd'hui virtuellement maître de la " street, " qu'il joue pour un enjeu plus fort que jamais et qu'il n'hésiterait pas à plonger la moitié du continent dans la banqueroute s'il doit en retirer quelque profit. La moralité de la situation est claire. Le plus sûr est de dépenser moins qu'on ne gagne, de se détourner des entreprises de spéculation, de placer son argent où il sera planté et non enterré, d'éviter les engagements de tout genre et de regarder comme une doubleure du diable l'homme qui fait entrevoir la possibilité de retirer 50, ou même 20 p. 100, de l'argent placé dans sa magnétique entreprise.

AUX ABONNES DE LA BEAUCE

Nous regrettons que le changement d'heure dans le départ des trains du Québec-contral nous empêche de servir nos abonnés de la Beauce le même jour de la publication du journal. C'est par des sacrifices considérables que nous étions parvenu jusqu'à ce jour à expédier nos mailles par le train d'une heure. Maintenant il nous est impossible de préparer le journal à temps vu que les mailles de la Beauce se ferment à dix heures le matin.

TELEGRAPHIE

FRANCE.

Paris, 8 janv.

Les élections des sénateurs ont eu lieu aujourd'hui. Soixante-quatre républicains et quinze conservateurs sont élus. Les républicains ont gagné 22 sièges.

—Environ 300 personnes se rendaient au cimetière du Père LaChaise, aujourd'hui, en commémoration de l'anniversaire de la mort de Blanqui. Quelques-unes ayant voulu faire de cette procession une véritable démonstration, la police intervint. Vingt-trois personnes, au nombre desquelles figuraient Louise Michel, ont été arrêtées.

—Dans une note adressée à toutes les puissances, Bismarck annonce son intention d'organiser un congrès où assisteraient des représentants de toutes les puissances pour s'occuper de l'indépendance du Saint-Siège. La Russie, l'Autriche, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Espagne sont en faveur de ce projet. La France n'a pas encore fait connaître ses opinions. " La Défense " dit que tous les arrangements nécessaires ont été pris au cas où le pape serait obligé de quitter Rome pour Malte.

Aix, 7 janvier.

On a fait le procès des cinq Italiens, accusés d'avoir pris part aux troubles qui ont eu lieu en juin dernier, lors de l'arrivée des troupes françaises à Marseille. L'un d'eux a été condamné à

COURRIER DE QUEBEC.

Bazar.—Le bazar tenu en faveur des Sœurs de la Charité a réalisé la jolie somme de \$2,100.

Election.—"Le Canadien" croit savoir que l'élection de Québec-centre est contestée. M. Mackay est l'avocat des pétitionnaires.

Beauport.—Voici quel a été le mouvement de la population dans la paroisse Beauport durant l'année 1881 : baptêmes, 203 ; mariages, 33 ; sépultures, 110.

Nomination.—M. Honoré Morissette, du cap Blanc, a été nommé employé du bureau de poste de cette ville.

Contredit.—Un journal de Québec contredit les nominations des médecins, visiteur et analyste, à l'Hôpital de marine.

Changements.—Le convoi du matin sur le chemin du Nord quitte Québec maintenant à dix heures au lieu de six heures dix minutes comme par le passé.

Jusqu'à nouvel ordre, les malles expédiées par le chemin de fer Québec-centre seront fermées à dix heures chaque matin.

Policiana.—La police n'a fait aucune arrestation hier. A minuit, il n'y avait pas de postes de police que deux individus qui étaient venus réclamer un asile.

Le tabac.—On observe avec plaisir que la manufacture de tabac de M. J. Lemessurier prend chaque jour un développement plus considérable. Elle vient de traiter avec des négociants de Saint-Pierre et Miquelon pour la livraison des deux tiers de ce qu'elle pourra fabriquer durant l'année.

Commerce de glace.—Les détailliers de glace se sont empressés de commencer à charroyer leur provision la semaine dernière. La glace s'est épaissie de plus d'un pied depuis huit jours, et à l'embouchure de la rivière St-Charles, on voit un grand nombre d'ouvriers employés à scier des blocs de glace.

Augmentation.—La vente des billets de passage sur le chemin de fer du lac St-Jean, a augmenté considérablement, par le grand nombre de personnes qui se rendent à St-Raymond et dans les autres paroisses environnantes.

Cadeau.—Les commis de l'établissement de M. Z. Pâquet, ont présenté à leur patron une grande photographie contenant leur portrait à tous. Ils sont au nombre de 78. On peut voir cette photographie exposée dans une des vitrines du magasin de M. Pâquet.

Bois de chauffage.—Aujourd'hui, on paie le bois de chauffage meilleur marché qu'on ne le payait l'automne dernier.

Echappé belle.—Un cultivateur nommé Craig, résidant à Stoneham, a échappé miraculeusement à la mort, ces jours derniers. Il approchait de la voie ferrée sur la rue du Pont, lorsque tout à coup le sifflet d'une locomotive effraya son cheval qui prit l'épouvante. Il aurait certainement été broyé par le train qui passait, si le garde-barrière n'avait réussi à faire tomber vivement la barrière entre le cheval et le train.

Cour du recorder.—Deux cochers de place, l'un pour avoir laissé son cheval seul, est condamné à cinq piastres et aux frais ou un mois de prison; l'autre pour avoir tourné à l'angle d'une rue plus vite que la loi le permet est condamné aux frais seulement. Il est acquitté avec cette légère amende, parce qu'il déclare au recorder que, résidant en cette ville depuis quelques semaines, il ne connaissait pas encore le règlement relatif aux cochers.

Un prisonnier pour ivresse est acquitté.

Un jeune garçon pour avoir patiné sur la rue, est admonesté par le recorder, puis acquitté.

Catherine McNamara, une mendicante, est condamnée à un mois de prison pour ivresse.

Deux vieilles pêcheuses, Catherine Caughlin et Ann Smith, sont condamnées à quatre mois de prison. D'ici là nous n'aurons pas à enregistrer leurs noms dans notre compte rendu de la cour du recorder. A quatre mois donc!

Notes personnelles.—Messieurs Arthur Toussaint et Henry Peters partiront cette semaine pour aller visiter Winnipeg.

Chemin de fer du Nord.—Voici quelles ont été les recettes du chemin de fer du Nord pendant la semaine finissant le 23 décembre dernier :

Table with 3 columns: 1881, 1880, Augmentation. Rows: Passagers, Fret et bestiaux, Malles et divers, Total.

Diminution, \$943.00. Les recettes collectives depuis le premier juillet 1881 jusqu'au 23 décembre, comparées à celles de la même époque en 1880, donnent une augmentation de \$149,360.15.

FAITS DIVERS.

Le meurtre à Greenfield, Mass., U. S.—L'enquête préliminaire a eu lieu dans l'affaire de McMillon, accusé du meurtre de M. McCarty, à Greenfield, Mass., U. S.

M. McCarty, à Greenfield, Mass., U. S. Voici quelques renseignements empruntés à un journal, à ce propos : "Le témoin Pritchard et le révérend père Puceil ont fait leurs dépositions qui concordent parfaitement quant à la substance des faits. Nous avons reproduit à dessin le compte rendu des journaux protestants sur les premiers rapports de l'accident. Il y a peu de chose à changer à la première relation. Nous noterons tout fois ce fait important que le père McCarty n'avait fait aucune menace à McMillon autre que celle dont on se sert pour se débarrasser d'un homme qui nous ennuye.

Les menaces consistaient donc simplement à intimider un misérable l'ordre de se retirer, fait à un étranger, par un homme qui était chez lui. Les témoins sont d'accord pour certifier que le défunt n'a pas même pensé à se servir d'armes ni de couteaux comme l'a prétendu le prisonnier. "Après la déposition de ces deux témoins, on a entendu le rapport des médecins, puis la cause a été renvoyée au mois de mars. "Le "Catholic Journal" de Holyoke, dans son dernier numéro, montre qu'il partage pleinement nos appréhensions quant à la tournure finale de l'affaire, et il termine ses appréciations en disant que, si McMillon se sauve, ce ne sera que par l'or de la compagnie des messageries de Boston, pour laquelle il était employé."

NECROLOGIE.

Le 30 décembre dernier, la mort a fait un grand vide dans une des plus respectables familles de St-David, celle de monsieur Octave L'Évêque, en enlevant à la tendresse de ses parents un fils qui méritait à tous les titres. Monsieur Napoleon Richard, enfant de baptem, n'a fait que passer sur la terre puisqu'il en est disparu avant d'y avoir vu son vingt-quatrième printemps.

Ce jeune homme fit toujours la consolation de ses parents, ce qu'on admira surtout de sa conduite irréprochable. Ce fut cette retenue, cette discrétion presque sans exemple à cet âge dans un jeune homme de notre temps. Il fut éprouvé pendant sa maladie par des douleurs physiques dont la longue durée ajoutait encore à l'intensité, mais jamais la patience ne lui fit défaut, il supporta même tout cela chrétiennement une épreuve plus pénible que celle d'une excessive crainte de la mort; la foi lui laissait entrevoir d'une manière si claire la justice des jugements de Dieu, que seul, elle aurait suffi pour lui donner une telle appréhension, mais qui ne sait que cette frayeur est naturelle à l'homme et que les plus justes même n'en sont pas exempts.

Par un incident tout providentiel Dieu rendit le calme à cette bonne âme. M. Richard ayant appris que le R. P. Fievez prêchait à N.-D. de Lévis, manifesta le désir de voir le bon religieux qui se rendit aussitôt à la demande du malade. Les parents avaient eu soin de dévoiler au R. P. la pénible anxiété du jeune homme; aussi en l'abandonnant le bon Père lui dit : "Quand je vous laisserai, mon enfant, vous ne craindrez plus la mort." L'effet de cet arraiement fut continué, il appesant par ses soupirs ce qu'il avait tant redouté l'heure de sa mort.

Il s'endormit dans le Seigneur pendant que sa famille recueillait les Bâties de la Sainte-Vierge, sa dernière heure fut celle d'un pédestre.

UNE AMIE.

Mariage.

Ce matin, à l'église Notre-Dame de Lévis, M. F.-X. Lemeux, typographe, conduisit à l'autel mademoiselle Marie-Amanda Bisson. La bénédiction nuptiale a été donnée par le révérend M. Avelin, du collège de Lévis. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

Naissances.

En cette ville, le 6 du courant, madame Honoré Dion, une fille.

—Le même jour, madame Israël Garneau, un fils.

Deces.

En cette ville, le 8 du courant, à l'âge de 2 ans, Maria-Flora-Emma enfant de M. Octave Veilleux, mesureur et inspecteur de bois.

Ses funérailles auront lieu mardi prochain, 10 du courant, à 1 heure p. m. Le convoi funèbre quittera la demeure de son père rue St-Laurent, pour se rendre à l'église de St-David de Lauberivière et de là au cimetière de cette paroisse. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Ventes par le sheriff DU DISTRICT DE QUEBEC

No. 922. Begin vs Gagnon.—Le No. 28 du cadastre du Village de Bienville comté de Lévis, av. c. bâties. Suet à une rente annuelle de huit piastres. Vente à la porte de l'église de Notre-Dame de la Victoire le 13 janvier courant à 10 heures a. m.

No. 928. Begin vs Lecours dit Barras.—Le No. 20 du cadastre du Village de Bienville comté de Lévis, avec bâties. Suet à une rente annuelle de 10 piastres. Vente à la porte de l'église de Notre-Dame de la Victoire le 13 janvier courant à 10 heures a. m.

C. ALLEYN, sheriff, Bureau du sheriff, Québec, 7 janvier 1882.

A VENDRE

1200 lbs. de grandes galettes intolées. S'adresser au bureau du "Quotidien."

On demande

Une fille capable de faire la cuisine et de se rendre généralement utile pour une famille de quelques personnes seulement. Les meilleures recommandations seront exigées.

S'adresser à Mme. JAS DUNN, rue Ste-Marie, vis-à-vis l'église. 9 janv. 1881.—14

Avis tres-important AU PUBLIC DE LEVIS

Le soussigné se proposant d'aller s'établir au Manitoba, invite ceux qui désirent acheter des effets d'épicerie, vins et liqueurs, etc., à bon marché, de faire une visite à son établissement avant d'acheter ailleurs, vu que son fonds de commerce doit être économié d'ici au premier du mai prochain.

Pour les fêtes, il aura comme spécialité, des fruits et des sucreries, dignes de toute attention.

GEORGE THOMPSON

90, Rue Commerciale, Lévis. 16 décembre 1881.

A Vendre

AU VILLAGE DE ST-ROMUALD, cette propriété de valeur, occupée autrefois par feu le R. V. M. Sax, comprenant un lot de terre de 51 perches 232 pieds en superficie, avec maison et dépendances dessus bâties. La maison a été dernièrement réparée à grands frais, et est en excellent ordre. Elle est complètement finie, chauffée au moyen de l'eau chaude pourvue de toutes les améliorations modernes, chambre de bain, closets, etc. Sur le côté faisant face à la rivière, sur chaque galerie deux grandes veranda, d'où on peut avoir une vue magnifique. Les dépendances, établies et maison du gardien sont aussi en parfait ordre.

S'adresser au Not. BENOÎT. PAQUET, Seminaire de Québec. 5 janvier 1881.—31

AVIS

Les personnes endettées envers la succession du R. V. M. Sax ou ayant des réclamations contre la dite succession sont priées de régler sans délai avec le soussigné exécuteur testamentaire.

BENOÎT. PAQUET, Ptre, Procureur du Séminaire de Québec. 5 janvier 1882.—31

Guide d'affaires.

R. P. VALLEE, avocat, BUREAU:—No 84, Côte Lamontagne, (pres de MM. Hamel & Frère).—RESIDENCE: No 108, rue du Roi, St Roch (vis-à-vis le Presbytère.) Sait les Cours de Montmagny et de Beauce.

JAMES C. PATERSON

Marchand de Chapeaux et Fourrures, 27, rue Bunde, Haute-Ville, Québec.

Mountain Hill House

(HOTEL DION) COTE DE LA MONTAGNE, QUEBEC. Nouvellement meublé. Tout le confort d'un hôtel supérieur. A proximité des Chambres de Parlement. E. Dion & Co., Propriétaires.

Depot de Machines à coudre

W. D. ROSS, agent général 31, Côte du Passage, Lévis. Vente à l'encan tous les MARDIS et VENDREDIS à 8 heures p.m. ARGENT pour la véritable machine à coudre "SINGER" aussi les machines à coudre de "White" de seconde main. VENDU AVEC GARANTIE.

Anciennes Maisons

T. H. HANBY. F. X. GARANT & Co. A. T. GARANT (Successeur) LIBRAIRE

No 19, rue St Jean, Haute-Ville, (Porte voisine, Banque d'Economie) QUEBEC

Importe d'Angleterre, de France, d'Allemagne et du Continent, divers objets tels que Livres, Vins de Mosse, Cigares, Bouteilles, Vins, etc., etc. Papier soie, couleur de rose, carmin, etc. feuilles de rose, etc. fournitures pour fleurs; Galon, France, Glands, Fayettes, Canatille or et argent, etc. Fournitures de Bureau, etc. etc.

Achille Dugas

Nouveau magasin de Machines à Coudre et Atelier de Réparations, agent pour les Machines à Coudre

OSBORN, SINGER, WANSER, Etc., Etc. Huile, Aiguilles, Fil, Soie et Navettes de tous genres, ainsi que tous autres accessoires concernant les machines à coudre. — Aussi agent pour les patrons de Mme Demorest.

368, Rue St-JOSEPH, St-Roch, Québec. 25 août 1881.—14

dix ans de prison et cinq ans de surveillance; deux autres à cinq ans de prison et cinq ans de surveillance, et les deux derniers à six mois de prison.

St-Jean N.-B.

7 janvier. On mande de Sackville que l'académie de Mount Allison a été détruit par le feu. Les pertes sont de \$28,000.

Hier, après-midi, M. Rowland Ford, âgé de 54 ans, est mort subitement sur la rue.

Il est tombé en certains endroits huit pouces de neige.

Montréal.

7 janvier. L'honorable J. A. Chapleau dit que sir Hugh Allan n'a fait aucune offre pour le chemin de fer du Nord.

Une loterie nationale aura lieu, le gouvernement provincial a donné son assentiment. Le capital sera de \$1,000,000. Les profits sont destinés à des charités publiques et pour la colonisation.

On attend sir John-A. Macdonald jeudi prochain. Il sera l'hôte de M. Andrew Robertson.

On dit que l'évêque de Trois-Rivières sera nommé archevêque prochainement.

Le ministre des douanes a condamné à \$1,200 d'amende messieurs Hartland, Smith et Cie., pour les deux importations de spiritueux en contrebande. De plus les liqueurs évaluées à \$10,000, ont été confisquées.

Ottawa.

7 janvier. On rapporte qu'un nommé Ardell a été tué par un convoi sur la division est du chemin de fer du Pacifique.

M. J.-M. Currier, député, a été élu président de la compagnie du chemin de fer de la vallée de la Gatineau.

On ne mariera plus le soir, dans l'église catholique, à moins de cas spéciaux.

COURRIER DE LEVIS.

Contestation.—L'élection de Rimouski est contestée. M. Auguste Tessier est l'avocat des pétitionnaires.

Rumeur.—Une rumeur qui s'accrédite de plus en plus est celle-ci: Le chemin de fer Intercolonial se propose de faire construire un bateau à vapeur pour transporter en toute saison, les passagers et le fret de ce chemin de fer de Lévis à Québec.

On dit que la compagnie du chemin de fer Québec central entrera en arrangement avec l'Intercolonial pour le transport du fret et de ses passagers.

Loterie.—Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis qu'il vient d'organiser une loterie pour le grand nombre de jouets, de la valeur de \$100, qu'il en main. Tous les billets sont bons. Pour dix cents vous pourrez peut-être vous procurer un objet d'une piastre. Vous êtes sûr dans tous les cas d'avoir pour votre argent.

PAUL POULIOT

petite rue St-Laurent, Notre Dame.

Les misères des bûcherons.—Du grand nombre de bûcherons partis l'automne dernier pour couper du bois carré, dans les différents chantiers de cette province et dans celle d'Ontario, bien peu sont satisfaits de la manière dont ils sont traités. Nous avons, en plusieurs occasions, averti ces journaliers de toujours s'assurer de la valeur et de la sincérité de ceux qui les engageaient. Cette année beaucoup de ces bûcherons sont déjà revenus parce qu'il n'y avait pas de neige pour traîner le bois à la rivière. On nous a informé que des charretiers avaient été obligés de vendre leurs chevaux pour payer leur pension et revenir dans leurs foyers. D'autres qui avaient travaillé plus de deux mois à un salaire de \$18 à \$40 par mois ont été congédiés en recevant quatre à cinq piastres en argent. La balance leur était donnée en piteux (bons aux magasins des patrons.) Dans ces magasins on pie un objet, dix fois sa valeur.

Température.—C'est bien cela; du froid, de la neige puis de la pluie. C'est tel que Venao l'avait prédit. Il a plu pendant plusieurs heures la nuit dernière. Aujourd'hui, le temps est doux et clair.

Maritime.—Le steamer "Polynesian" est arrivé samedi à Halifax. Les malles d'Europe ont été distribuées ce matin au bureau de poste de Québec.

Une grande partie de la cargaison du "Moravian" a été transportée à Yarmouth ou à Barrington. Le bâtiment occupe toujours la même position. Le steamer "Newfoundland" est arrivé à Halifax avec le reste de l'équipage à l'exception du capitaine et du troisième officier.

Hier, le steamer "M. A. Star" est parti pour le lieu du désastre. Il ramènera les deux hommes de l'équipage qui surveillaient encore le déchargement de la cargaison et une partie du matériel du bâtiment naufragé.

Amendement à sa charte.—La compagnie dite "Pioneer Beet Root Sugar Manufacturing Co." de Castleton fera application à la prochaine Législature pour qu'elle ait le pouvoir d'augmenter son capital jusqu'au montant de deux cent cinquante mille piastres par l'émission d'actions soit préférentielles soit ordinaires pour un montant de cent mille piastres et pour permettre à la dite compagnie d'emprunter de l'argent sur hypothèques ou sur débiteures garanties par hypothèques jusqu'au montant de cent vingt-cinq mille piastres.

Conférence.—M. B. Lippens, donnera une conférence, dans les salles du cercle agricole de Sherbrooke, dimanche prochain, le 15 du courant, après la messe.

Le Québec central.—Cette compagnie de chemin de fer fera application à la prochaine session de la Législature, pour un amendement à sa charte actuelle, limitant la garantie de ses Bons aux sections du chemin spécifiées dans l'acte de garantie ou hypothèque donné à l'occasion de l'émission respective des dits Bons, pour régler l'émission des Bons sur de nouvelles sections du chemin soit construites ou acquises et pour d'autres fins.

Colonisation.—On nous informe que le comte de Dunmore a acheté 5,000 acres de terres dans le comté de Dorchester, pour lesquels il a payé \$15,000. Cet achat de terrains a été fait dans un but de colonisation.

Syncope.—Hier, une jeune fille s'est évanouie pendant la célébration des vêpres, dans l'église Notre-Dame.

Banc de mariage.—Il y a eu un grand nombre de publication de banc de mariage dans les différentes églises, hier, à la grand-messe.

Note personnelle.—Le nouvel agent du chemin de fer du Grand-Tronc est arrivé, en cette ville, hier matin.

Echappé belle.—Samedi, dernier un citoyen de cette ville, à son repas du soir, trouva un morceau de verre de un pouce de longueur sur trois lignes d'épaisseur, dans un morceau de pain qu'il s'appropriait à manger. Les boulangers ne sauraient prendre trop de précautions.

L'affaire Moreau.—Moreau, le meurtrier qui doit être pendu vendredi prochain, persiste à dire qu'il avait un complice. Il y a quelque temps, LE QUOTIDIEN annonça cette nouvelle qui depuis a fait le tour de la presse. On n'osait pas ajouter foi à cette déclaration de l'assassin faite au dernier moment. On était plutôt porté à croire que c'était la folie ou la méchanceté qui faisait ainsi parler Moreau. Toutefois, la justice devait tenter certaines démarches pour éclaircir cette affaire. Elle a ordonné l'arrestation du complice en question, qui se nomme Castonguay. Comme de bien entendu, celui-ci nie l'accusation portée contre lui et on a commencé une enquête. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire qui a créé de nouveau beaucoup d'excitation dans le comté de Rimouski.

Politique.—Il est rumeur dans les cercles politiques que M. Poupore, député aux Communes pour le comté de Pontiac, acceptera la candidature pour la Législature locale en remplacement de M. Bryson, décédé, et que l'honorable R. Church se présentera pour la chambre haute.

Donnez aux pauvres.—Il y a des misères qui font saigner le cœur. Ces jours derniers un ami informait un père de famille de l'affreux état de misère dans lequel était plongé deux ou trois familles. A la tombée de la nuit, la femme accompagnée de son mari se rendit au domicile d'une de ces familles qui demeurent en cette ville. A leur arrivée, on s'empressa d'allumer une bougie et l'on attisa le poêle qui était presque éteint. Après avoir questionné le mari et la femme en tout sens, ils ont finalement appris qu'il n'y avait plus de pain dans la maison, deux ou trois morceaux de bois, pas de couvertures, etc. Pour tout habiller la femme avait une robe d'indienne, les enfants à demi-vêtus grelottaient de froid. La femme épuisée par le manque de nourriture et par le travail avait peine à marcher.

On leur porta secours immédiatement et tous les jours la famille reçoit quelque chose.

Combien d'autres, ignorés, sont dans le même état. Allez de porte en porte, visitez les pauvres, donnez aux pauvres vous donnez à Dieu.

Club de raquettes de Lévis.—Les membres de ce club sont informés que la marche à la raquette aura lieu mercredi soir. Le rendez-vous sera à huit heures précises au haut de la côte Tibbits pour se rendre à la maison du club, premier rang, paroisse Notre-Dame.

Concert.—Le quatuor du club de raquettes de Lévis, est à répéter les plus belles chansons anglaises et françaises pour le prochain concert qui aura lieu au commencement du mois de février.

Examen.—L'examen pour l'admission à l'étude du droit commence mercredi. Il y a trente-cinq candidats.

Province de Québec.

MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE DORCHESTER.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les lots de terre ci-après mentionnés seront vendus par encan public en la paroisse de Sainte-Henédine dans la cour du comte, au lieu où le conseil municipal du comté de Dorchester, tient ses sessions, LUNDI, le SIXIÈME jour de MARS prochain à DIX heures de l'avant midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots ci-après désignés, si les montants dus sur les dits lots ne sont pas payés avec les frais avant le temps fixé pour la vente.

Province of Quebec.

MUNICIPALITY OF THE COUNTY OF DORCHESTER.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the lots of lands hereafter mentioned, will be sold by public auction in the parish of Sainte-Henédine, in the County Court, at the place where the sessions of the Municipal Council of Dorchester are held, on MONDAY, the SIXTH day of MARCH next at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned upon the several lots described unless the same be paid with costs before the above day.

Table with columns: Noms des municipalités, Noms des propriétaires, Etat-Qualité, Canton ou seigneurie, Rang ou concession, Nos du cadastre, Nos des lots non cadastre, Superficie, Montant dû. It lists various land parcels and their owners across different townships like Frampton, Buckland, and Ware.

(1) Trois arpents de front sur trente-deux arpents de profondeur, tenant par devant au chemin de front du lieu, par derrière aux terres du second rang, d'un côté au nord à Jean Gosselin, de l'autre au sud à Etienne Guenet.

(1) Three arpents in front by thirty-one arpents in depth bounded in front by the front road of the concession in rear by the lands of the second range, on one side by Jean Gosselin, on the other side by Etienne Guenet.

Advertisement for Odil Vallières & Cie. Horlogers-Bijoutiers. No 86, Rue Commerciale et 17, Côte du Passage, Lévis. A toujours en main un assortiment complet de bijoux, tel que MONTRES, HORLOGES, BAGUES et JONCS.

Advertisement for Nouveaux Fruits DE LA RECOLTE 1881. Les plus Beaux qui aient été Importés à Québec. Très Beaux Raisins Impérial Dehesa, Très Beaux Zaisins Dehesa, Beaux Raisins Dehesa, Raisins London Layers, do Loose Muscated, do Valencia, do Sultana.

Advertisement for THE Noir, Vert et Japon De toutes les sortes et de tous les prix. Un assortiment très complet à des prix réduits. A JOSEPH & FILS RUE DALHOUSIE QUEBEC.

Advertisement for Delles Dufour MODISTES No. 3, RUE SHAW, N.-D. ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert un établissement de modistes où elles confectionneront toutes sortes d'ouvrages pour les Dames. Les prix seront très modérés.

Advertisement for Cheveux a bon marche. Une réduction de 20 par cent est offerte au magasin de M. V. Desplats sur tout espèces d'ouvrages en cheveux. Fagots de première qualité et de tous les prix à vendre avec garanties.

Advertisement for Attention. Les sous signés paieront le plus haut prix pour tous cheveux qu'on voudra leur apporter tel que : peignures, perruques etc., etc. N. B. — Sous peine, le sousigné prendra toutes commandes en cheveux qu'on voudra lui confier.

Advertisement for A. WATTERS. Prunes françaises en jarre de 2 et 4 lb. Figues Elème ou Layers, Amandes Jordan. A VENDRE PAR A. WATTERS rue St Jean, Québec

Advertisement for RESTAURANT ROYAL (Queen Restaurant) Alphonse Poulin désire attirer l'attention des voyageurs et du public sur le fait qu'à son établissement, on trouve une table servie dans tous les goûts, à la minute et avec politesse; qu'il y a place pour tous ceux qui voudront bien lui faire une visite, à l'angle des rues ST-JEAN ET DU PALAIS. Spécialité: Huitres servies de toutes les façons. Un visite fera plaisir.

Advertisement for Nouvellement Reçues. Etoffes pour manteaux, gants de toute sorte et de différentes qualités, camisoles, caleçons en laine, etc. Soie noire et de couleur. Aussi: Etoffes à robe de couleur et dans tous les prix; Cachemire noir, paramata noir, mérinos noir, brillante noire, Crepe noir, assortiments des plus complets et à des prix qui défont toute compétition.

Advertisement for Joseph Lepage. IMPORTATEUR DE BIÈRES, VINS LIQUEURS. SIROPS DES BARBAGES. Thés, Sucres bruts et raffinés, Sucre d'Erable, Huile de Morue, de Loup Marin, et Huile d'Olive et Huile à Machine, Dépôt d'huile de Charbon, Cafés ronds, savons de toilette et à laver, allumettes "Telegraph" Riz, Barley, Résine, Coltar. Assortiment général d'épicerie. 17 et 19, RUE ST JACQUES, QUEBEC.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN 9 janvier 1882. Haine et Vengeance. (Suite.) Zanghael regardait l'aveugle avec le sentiment instinctif qu'il se passait en ce moment quelque chose de grave. Le père Yvon se tenait le front à deux mains et s'efforçait de rappeler ses souvenirs. — Lorsqu'il a parlé, dit-il, j'ai eu peur... — Peur?... dit Zanghael vivement intéressé... c'est donc que vous avez eu peur aussi quand vous l'avez entendue pour la première fois?... Cherchez, père Yvon, cherchez, je vous en prie... Tout à coup une sorte de rumeur sembla briller dans le regard vide de l'aveugle. — Je me souviens, s'écria-t-il; oui, oui, je me souviens... c'est l'homme qui a parlé, la nuit de l'enterrement de Mlle Blanche. C'est cette voix qui a dit: "C'est l'aveugle de Sibéri!" et c'est cet homme qui m'avait terras-

Zanghael avait saisi le bras de de l'aveugle. — Vous êtes sûr de cela, père Yvon, vous en êtes sûr, bien sûr? — Aussi sûr que si mes yeux avaient pu le voir. Zanghael avait pris dans ses mains les deux mains du vieillard, et il les serrait avec effusion. — Oh! merci, père Yvon, merci... Si vous saviez... Si vous vous pouviez savoir! L'aveugle ne comprenait rien à l'émotion soudaine de Zanghael. — Qu'avez-vous donc, Zanghael? lui demanda-t-il. — Rien..., rien..., répondit le jeune homme... seulement, père Yvon, ne parlez à personne ni de votre rencontre d'alors ni de celle d'aujourd'hui... à personne n'est-ce pas, père Yvon?... à personne, vous entendez bien? — Soyez tranquille... — Et maintenant, ajouta Zanghael, au revoir, père Yvon... vous n'avez pas besoin de moi pour vous conduire? — Non, ici je sais mon chemin droit. Je n'ai qu'à aller toujours tout droit.

— Eh bien! alors, je vous quitte, père Yvon... A bientôt... Mais vous êtes bien sûr d'avoir reconnu cette voix?... — Je vous l'ai dit, absolument sûr... — Adieu, père Yvon, et merci! Et Zanghael s'en alla, courant au hasard, les cheveux au vent, l'œil enflammé, l'esprit plein de certitude, l'âme gonflée d'espérance. Puis, lorsqu'il se trouva bien loin dans la campagne, il s'arrêta. — Oh! mon Dieu!... s'écria-t-il, faites que je ne me trompe pas... et venez à mon secours pour que je la sauve! IV DANS LA TOUR Une pièce circulait, aux murailles de pierre et aux larges dalles, surmontée comme d'une lanterne par les vastes charnentes de la poivrière: telle était cette fameuse chambre de la Tour, où, suivant la croyance populaire, s'était accompli le drame mystérieux dont nous avons parlé. On y pénétrait par une porte

basse et étroite et la pièce n'avait d'autre ouverture qu'une fenêtre ogivale de dimension moyenne. Il n'y a là d'autres meubles qu'un lit, un fauteuil et une table: mobilier sommaire et d'apparence toute moderne, qui jure singulièrement avec la vétusté des murs, que le temps a marbrés de larges taches roussâtres et où pendent, tentures sinistres, de larges toiles d'araignée imparfaitement enlevées par un récent coup de balai. Pour l'instant, une vieilleuse répand dans la pièce une faible clarté, car la nuit est venue depuis longtemps. Deux hommes sont dans cette chambre. L'un se tient debout, près du lit, sur lequel il a les yeux fixés. L'autre est occupé à tendre sur l'unique fenêtre un rideau d'étoffe sombre et très épaisse. Le premier, celui qui est près du lit, c'est M. Gérard de Penhoan; l'autre, c'est Léopold Bondonis. Il achève d'ajuster le rideau et le fixe, au moyen de fortes épingle, de façon à ce que la fenêtre se trouve entièrement cachée.

— Là, dit-il, comme s'il se parlait à lui-même: j'ai fait de même aux lucarnes de la charpente; de cette manière ils ne verront plus rien. Et se retournant vers M. de Penhoan: — Voyez-vous, monsieur, ajouta-t-il en parlant à voix basse nous aurions dû faire ça depuis longtemps. Ces imbéciles de paysans ont vu de la lumière dans la tour, et dans tout le pays il n'est plus question maintenant que des fantômes qui sont revenus... M. de Penhoan haussa les épaules. — C'est ridicule, je le sais bien, continua Léopold; seulement, il pourrait s'en trouver, dans le tas, quelque'un de moins bête que les autres, et ce n'est pas la peine de le faire s'occuper de nous, n'est-il pas vrai, monsieur?... — Qui... oui, tu as raison, Léopold, répondit Gérard, toujours pensif et préoccupé. Léopold Bondonis demeura immobile et silencieux pendant quelques instants; puis il reprit encore: (A suivre)